



DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les collectivités locales rassurées par le Premier ministre

Face aux députés le 21 juin, lors de la présentation du programme gouvernemental, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a rassuré que l'exécutif mettra les moyens nécessaires pour l'animation des collectivités locales.

« Je mesure les difficultés que traversent ces structures administratives. Je puis vous rassurer sur le fait que le gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre disponibles les moyens d'animation de ces entités », a

déclaré Anatole Collinet Makosso qui a, en outre, reconnu que le processus de développement des collectivités locales peine à prendre son envol malgré un dispositif légal et réglementaire enrichi.

Page 6

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Les acteurs judiciaires appelés à renforcer la lutte



Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga prononçant l'allocution d'ouverture

Les acteurs de la chaîne pénale et les magistrats sont appelés à renforcer la surveil-

lance sur la criminalité liée aux espèces sauvages et au trafic illicite des ressources

sauvages transcende les frontières nationales.

Page 5

COUPE DAVIS DE TENNIS

Hugues Ngouélondélé : le sport un vecteur d'union des peuples

A l'endroit des athlètes qui prennent part à la Coupe Davis de tennis, Groupe Afrique zone IV du 22 au 28 juin à Brazzaville, le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé a, dans une déclaration, rappelé que ce rendez-vous sportif continental devrait être un vecteur d'union des peuples. « Avec joie et plaisir, je vous souhaite la bienvenue en terre congolaise. Vous êtes ici chez vous et ce ne sont pas que des mots mais c'est une réalité, parce que le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en dotant le Congo d'infrastructures sportives modernes avait à cœur de rapprocher les hommes afin qu'ils s'expriment sans frontières », a-t-il déclaré.

Page 12



Le ministre Hugues Ngouélondélé

SECTEUR SOCIAL

Vers une réglementation du droit de grève au Congo



Concert de casseroles des grévistes à Brazzaville

Inscrit parmi les douze batailles du gouvernement pour les cinq prochaines années, le volet social compte parmi les priorités du gouvernement Makosso.

Au cœur de ce volet se trouve en bonne place le non-paiement des pensions des retraités et des droits des agents de certaines sociétés liquidées souvent à l'origine des grèves et manifestations diverses.

« La grève est un droit fondamental garanti par notre

Constitution. Cependant, le gouvernement réprovoque les grèves qui ne respectent pas l'obligation d'assurer la continuité du service public surtout dans le domaine de la santé. L'exercice du droit de grève n'est pas tolérable lorsqu'il porte atteinte aux droits à la santé, à la vie, à l'éducation des citoyens », déclarait le 21 juin le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Page 7

Éditorial

Avenir

Page 2

ÉDITORIAL

Avenir

Tout bien réfléchi et si l'on prend un peu de recul par rapport aux dures réalités du temps présent c'est bien notre avenir collectif qui se jouera dans les mois à venir. Avec, au cœur de ce moment historique, l'engagement personnel de chacune et de chacun d'entre nous qui seul permettra de résoudre les problèmes auxquels nous sommes tous confrontés.

Ce que nous devons tous comprendre, en effet, c'est que dans cette affaire vitale à tous égards l'Etat, le gouvernement, les administrations, la puissance publique au sens large du terme ne parviendront à tenir leurs engagements que si la société civile dans son ensemble se mobilise à leur côté ; en s'engageant donc, avec les moyens, dont elle dispose pour lutter contre les antivaleurs, pour aider à la formation des nouvelles générations, pour créer des emplois sur toute l'étendue du territoire national, pour mettre mieux en valeur les vastes ressources dont la nature nous a dotés, pour contribuer à l'entretien des grandes infrastructures dont dépend pour une large part le développement à venir. Bref, en s'impliquant de façon très concrète dans la concrétisation du programme que le Premier ministre a détaillé longuement lundi devant les députés et dont nous avons publié l'intégralité dans les colonnes de ce quotidien paru hier.

Jamais, au fond, le sens de l'intérêt collectif sur lequel s'est construite notre nation lorsqu'elle a acquis son indépendance il y a six décennies n'a été aussi important qu'aujourd'hui. Et jamais l'engagement personnel de chacun ne s'est autant imposé que dans le moment présent où le cumul des crises menace l'unité interne de notre nation comme il met en péril celle de tous les peuples de la Terre.

Qu'il nous soit permis, dans ce contexte très particulier, de souligner aussi le fait que jamais l'information, la communication, l'échange d'idées entendu dans leur sens le plus large n'ont été aussi importants, aussi essentiels. De plaider de ce fait pour le renforcement de la sphère médiatique sous toutes ses formes, sur toute l'étendue du territoire national et même bien au-delà de celui-ci, afin que la vérité l'emporte sur les « fake news » auxquels la mondialisation des réseaux sociaux confère désormais une puissance redoutable.

Rien, en vérité, n'est plus important aujourd'hui que de préparer l'avenir !

Les Dépêches de Brazzaville

RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Nécessité de renouer les négociations avec les partenaires

Réunis les 14 et 19 juin à Kintélé, à l'occasion du séminaire gouvernemental, les ministres ont formulé une série de recommandations pour surmonter la crise économique et financière qui frappe le Congo. Parmi celles-ci figure la poursuite des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI).



Le Premier ministre posant avec les participants au séminaire de Kintélé/Dr

Conscient du fait qu'il ne peut régler la crise actuelle par ses propres moyens, le gouvernement a pris l'engagement d'envoyer des signaux forts en matière d'amélioration de la gouvernance à tous les partenaires. Pour ce faire, il entend poursuivre les négociations avec tous les acteurs privés, les partenaires bilatéraux et multilatéraux dont le FMI. Le but étant d'alléger le poids de l'endettement de l'Etat ; mobiliser les ressources externes et internes ; relancer et diversifier l'économie.

S'agissant du FMI, le nouveau programme aura pour avantages le rôle catalyseur de cette institution auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux avec l'amélioration de la signature et de la crédibilité du pays sur les marchés financiers. Il s'agira également de réduire le coût de la dette de l'Etat ; d'accéder au nouveau programme du FMI appelé Common-Framework (possibilité de rééchelonnement de la dette à plus de 30 ans) dont bénéficient déjà trois pays africains.

« Nous entendons également relancer les négociations avec tous

les créanciers privés, bilatéraux ou multilatéraux, pour rendre soutenable la dette de l'Etat et dégager des marges budgétaires supplémentaires pour le financement de notre économie », a repris le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, dans son discours de présentation du Programme d'action du gouvernement (PAG).

Selon le chef du gouvernement, le Congo devrait, en gardant la porte ouverte à tous ses partenaires, savoir rester debout, loin de toute posture ou surenchère idéologiques, et réussir à sortir de cette crise économique et financière libre et non asservi. Pour y arriver, le pays se devait de montrer l'exemple, en fournissant davantage d'efforts dans la mobilisation des ressources financières internes. « Ainsi, il nous faut privilégier les emprunts concessionnels et les financements alternatifs innovants. Il nous faut, en outre, faire preuve de rigueur dans les réformes des régies financières. Le gouvernement devra combattre vigoureusement les

transigeances fiscales, abusives qui font perdre d'importantes ressources financières à l'Etat », a martelé le Premier ministre, rappelant qu'il serait inadmissible qu'une situation conjoncturelle puisse conduire à des ajustements structurels qui éloigneraient les autorités des préoccupations sociales du peuple.

Concernant la mobilisation des ressources externes, le gouvernement a souligné la nécessité de privilégier le recours aux bons financements, notamment les aides et dons, les emprunts à taux concessionnel des multilatéraux, les prêts bilatéraux et les appels de fonds sur les marchés financiers de la CEMAC et internationaux. C'est ainsi que les participants au séminaire de Kintélé ont, entre autres, suggéré : l'identification complète de différents types de ressources ; le renforcement du recouvrement des taxes ; la prise des mesures incitatives permettant le basculement du secteur informel au secteur formel ; le renforcement de la réglementation sur la classification des entreprises.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION

Renforcer les synergies pour sécuriser l'espace maritime et fluvial

Le sujet a été abordé lors du séminaire portant sur l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (Aemec) organisé le 21 juin à Brazzaville par l'ambassade de France et la délégation de l'Union européenne (UE) en République du Congo, en partenariat avec les autorités civiles et militaires nationales.

Axé sur la lutte contre les activités illégales en mer, ce séminaire de travail a permis d'échanger sur la démarche engagée par le Congo pour sécuriser l'espace maritime et les eaux continentales. Les experts nationaux et régionaux ont éclairé les participants sur les enjeux de sécurité maritime et fluviale, les retombées socioéconomiques ainsi que la préservation des ressources naturelles et de l'environnement marin dans le Golfe de Guinée et le Bassin du fleuve Congo.

« Lors de cette réunion thématique, nous avons mis à la disposition de nos partenaires une série d'informations concernant le plan de la réglementation et le dispositif juridique qui est déjà en place au Congo. L'accompagnement dans le renforcement de nos capacités est nécessaire pour que nos administrations mettent ensemble leurs capacités afin que nous soyons en mesure de répondre aux exigences du gouvernement. L'objectif visé est de créer des conditions d'une bonne exploitation de nos res-



sources au niveau de la mer et du fleuve», a indiqué le capitaine de vaisseau René Nganongo, chef d'état-major de la marine nationale, président du groupe interministériel de finalisation du cadre institutionnel (GIMFCI) de l'AEMEC.

Pour lui, les différentes administrations notamment de la pêche, de la marine marchande, des hydrocarbures ainsi que le ministère de la Défense nationale

Des participants au séminaire sur l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales/Adiac se doivent de renforcer leurs synergies pour que le milieu marin et fluvial soit sain et stable afin de permettre aux opérateurs économiques et aux populations de travailler en toute sécurité pour le développement du Congo.

« Dans l'Action de l'Etat en mer nous parlons de « mutualisation ». Les moyens dont disposent le Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale, la pêche et les hydrocarbures

peuvent être mis ensemble avec les moyens de la marine nationale pour accomplir ces missions conjointes de sécurisation de notre espace et créer les opportunités de travailler dans un environnement sain », a ajouté le capitaine de vaisseau René Nganongo.

L'ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, Raul Mateus Paula, a souligné que le travail du ministère

en charge de la Défense nationale peut être soutenu par des transferts à la fois de compétences et budgétaires en mutualisant les efforts menés à bien par la marine. « Nous avons eu de bonnes discussions et un bon diagnostic de la situation dans ses différentes dimensions notamment celles des ressources halieutiques qui nous intéressent beaucoup », a-t-il déclaré.

Pour sa part, François Barateau, ambassadeur de France au Congo a estimé que ces échanges d'informations ont été essentiels pour évaluer ce qui a été fait ainsi que les problèmes restants, et voir comment les parties concernées pourront avancer ensemble. Notons que la rencontre a réuni outre les diplomates, des membres du groupe interministériel de finalisation du cadre institutionnel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, ainsi que d'autres personnalités des ministères concernés (Marine marchande, Défense nationale, Port de Pointe-Noire).

Gloria Imelda Lossele

VIE DES PARTIS

Trésor Pabou-Mbaki entend créer une formation politique

Ancien membre de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), Trésor Pabou-Mbaki a dévoilé son projet politique le week-end dernier à Brazzaville, lors d'une conférence de presse. En retrait depuis l'élection présidentielle de 2016, Trésor Pabou-Mbaki a décidé de renouer avec la scène politique. Il va marquer son retour par la création d'un parti dont il présentera au public dans les prochaines semaines. Jeune engagé, il place son positionnement politique sur le pragmatisme et oriente son combat dans la résolution des problèmes sociaux auxquels les Congolais sont confrontés.

« Je reviens en politique sans appartenir à une formation politique quelconque. Mon ambition est de créer mon propre parti politique, un instrument à travers lequel nous pourrions faire des propositions au gouvernement pour résoudre les problèmes qui minent la société congolaise », a indiqué Trésor Pabou-Mbaki.

Selon lui, cette formation politique va défendre, entre autres, la formation professionnelle des jeunes afin de résoudre le problème du chômage ; la lutte contre les inégalités sociales ; l'éradication de la pauvreté et la promotion de la culture de paix et de l'unité nationale.

Trésor Pabou-Mbaki milite pour une justice équitable, le respect des droits de l'homme et une presse équitable et responsable.

Firmin Oyé

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Cent milliards FCFA pour ériger un centre commercial sur la façade fluviale

L'Etat congolais a cédé à titre onéreux, le 21 juin à Brazzaville, une portion de terre sur la façade fluviale, d'environ quatre hectares, aux investisseurs nationaux et étrangers pour l'érection d'un grand centre commercial, une marina et des résidences haut de gamme.

Autrefois, le site de l'ex-Agence Trans-congolaise des Communications (ATC) appartenait à l'Etat. La propriété immobilière fait actuellement l'objet d'un déclassement, conformément à la loi portant code du domaine de l'Etat. A cet effet, plus de quarante mille mètres carrés ont été cédés à titre onéreux à la société Moka. Celle-ci s'est acquittée par la suite auprès de l'Etat du prix de cession de la transaction immobilière, fixé à cent milliards FCFA par arrêté conjoint.

Sur l'aire commerciale de l'ex- ATC située derrière l'ambassade de la Russie, le Trésor public et Kempinski Hôtel, sera construit un grand centre commercial sur la façade fluviale. L'investissement qui entre dans le cadre de la modernisation des berges du fleuve Congo donnera la possibilité de créer plus de trois mille emplois directs et indirects au bénéfice des jeunes congolais.

« Nous nous sommes engagés par rapport au programme de modernisation de la façade fluviale cher au



Remise officielle des documents de cession du terrain à la société Moka/Adiac

président de la République. Très bientôt, nous serons sur le chantier et nous le réaliserons en moins de cinq ans. C'est un investissement privé, nous souhaitons aller vite », a expliqué El Ghaxy Hussein, un responsable de la société Moka.

L'acte de cession a été posé par le ministre d'Etat, des Affaires foncières et du Domaine public chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala, le ministre

délégué auprès du ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget, Ludovic Ngatsé et le ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Jean Marc Thystère Tchicaya. Ils ont remis aux investisseurs : le décret de déclassement du site, la version originale de la déclaration de recette, le décret de cession et l'arrêté du prix de cession.

« Je formule le vœu que les

projets que vous aviez se développent en respectant les délais. Que s'érige ici bientôt un centre commercial qui sera face au fleuve et qui restaure tout ce qui peut créer de la valeur », a commenté Jean-Marc Thystère Tchicaya.

De son côté, Pierre Mabiala a ajouté : « Si par mégarde vous ne réalisez pas ce projet, l'Etat peut reprendre le bien ou le racheter ».

Fortuné Ibara

NOTE D'INFORMATION

Date de publication :	28/05/2020
Pays :	République du CONGO
Agence d'exécution :	Délégation Générale aux Grands Travaux / Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral
Nom du Projet :	Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le Corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1
Numéro de Prêt :	2100150031593
Nom de la Demande de Propositions (DDP) :	Sélection de consultants pour les services de : Etudes d'aménagement et de bitumage des bretelles Kayes – Banda et Nyanga – Divénié
Méthode de sélection :	Sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC)
Date de publication de l'AMI :	28 mai 2020
Date de publication de la DDP :	25 août 2020
Date d'ouverture des propositions techniques :	20 octobre 2020
Date d'ouverture des propositions financières :	26 janvier 2021
Date d'approbation par la Banque du projet de Contrat négocié :	16 juin 2021
Nom de l'attributaire du Contrat :	SCET Tunisie
Nationalité :	Tunisienne
Adresse :	2, rue Sahab Ibn Abbad-cité jardin 1002 Tunis-Belvédère B.P 16 : Tel:(216)71800033/Email : direcion@scet-tunisie.com.tn
Montant du Contrat :	Deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent mille (289.800.000) Francs CFA taxes indirectes locales exclues.
Date de démarrage du Contrat :	20 juillet 2021
Durée d'exécution du Contrat :	Dix (10) mois
Synthèse de l'objet du Contrat :	Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les études socio-économiques. Étude d'impact sur l'environnement, ainsi que les études techniques constituées par un Avant-Projet Sommaire (APS), un Avant-Projet Détaillé (APD) et un Dossier d'Appel d'Offres pour les travaux d'aménagement et de bitumage des bretelles Kayes- Banda et Nyanga- Divenié. La longueur totale des bretelles est d'environ 35 km pour la bretelle Kayes- Banda et 36 km pour la bretelle Nyanga- Divenié.
Nombre total de soumissionnaires :	Cinq (05)
Pour chaque soumissionnaire :	
Nom :	SCET Tunisie
Nationalité :	Tunisienne
Adresse :	2, rue Sahab Ibn Abbad-cité jardin 1002 Tunis-Belvédère B.P 16 : Tel:(216)71800033/Email : direcion@scet-tunisie.com.tn
Notes techniques :	
Prix évalués :	90,53/100
Notes finales :	289.800.000 Francs CFA
Classement :	92,90/100 1er
Nom :	CIRA S.A
Nationalité :	Maliennne
Adresse :	ACI 2000 ; B.P. 5016 / Bamako –Mali Tél : +223 20 24 32 / E-mail : cira@cira-mali.com
Notes techniques :	90,54
Prix évalués :	312 146 205 F.CFA
Notes finales :	91,12/100
Classement :	2ème
Nom :	STUDI International
Nationalité :	Tunisienne
Adresse :	28 Rue de l'île de Zembretta, Les Jardins du Lac, Lac II, 1053 Tunis Tel : +216 (70) 021 010 / Email : studi@studi.com.tn
Notes techniques :	93,58/100
Prix évalués :	350 936 995 F.CFA
Notes finales :	90,83/100
Classement :	3ème
Nom :	SARI Consulting Ltd
Nationalité :	Anglaise
Adresse :	10 Philpot Lane, 1st Floor, London EC3M 8AA, Tél: +44 2078411391 E-mail : sari@sariltd.com ; tenders@sariltd.com
Notes techniques :	85,68
Prix évalués :	628 115 869 F.CFA
Notes finales :	75,79/100
Classement :	4ème
Nom :	Groupement GIC Mali / SECT Ingénierie
Nationalité :	Maliennne
Adresse :	Rue 254, Porte 584 Hippodrome, Bamako ; BP: E 2342 / Tél: (223) 20 21 80 91/ Fax: (223) 656 11 51 45 E-mail : direction@gic-mali.net
Notes techniques :	74,44
Prix évalués :	Proposition financière non ouverte
Notes finales :	Non applicable
Classement :	Non applicable

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur
Batounguidio

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Les acteurs judiciaires invités à renforcer la surveillance

Le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a ouvert le 22 juin l'atelier de formation des membres de la chaîne pénale du Congo aux points clés de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, à l'exploitation forestière et des ressources naturelles illégales.

L'atelier est organisé par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime afin de mobiliser les autorités judiciaires pour assurer la convergence de leurs interventions dans le domaine des écosystèmes. L'objectif est de renforcer les capacités judiciaires des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et au trafic illicite des ressources naturelles.

La formation regroupe du 22 au 24 juin à Brazzaville les magistrats, les agents de l'environnement, la police judiciaire, la douane, des forêts et d'intervention afin de leur permettre d'enquêter sur les infractions liées aux ressources naturelles et à en poursuivre les auteurs. Les enseignements seront axés sur le cadre juridique international de la criminalité transnationale, la politique pénale en ma-

tière faunique et forestière, le blanchiment de capitaux, lutte contre la corruption. Ils bénéficieront également des travaux de groupe avec scénario.

La cérémonie d'ouverture de cette formation a été marquée par plusieurs allocutions prononcées tour à tour par l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Raul Mateus Paula, le coordonnateur résident du Système des Nations unies au Congo, Chris Mburu ainsi que les membres du gouvernement. Raul Mateus Paula a expliqué que la criminalité liée aux espèces sauvages transcende les frontières nationales surtout lorsque les Etats membres de la CEEAC sont en plein phase d'intégration régionale.

Selon lui, l'Union européenne a accordé un financement de plus de trois milliards francs CFA aux Etats membres de la CEEAC dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux

espèces sauvages et au trafic des ressources naturelles. Ce financement, poursuit-il, s'inscrit dans le cadre plus vaste de réformes et de renforcement des capacités de la CEEAC. Il vise également à soutenir le renforcement institutionnel en matière d'application de la loi et de poursuite des Etats membres de la CEEAC ainsi qu'à la coopération dans la lutte contre la criminalité faunique.

Par ailleurs, le coordonnateur résident du Système des Nations unies au Congo, Chris Mburu, a assuré le gouvernement congolais de l'appui de l'Union européenne à lutter contre l'exploitation et le trafic d'espèces protégées. « Nous croyons que la préservation de l'environnement et la réponse à l'exploitation criminelle et à la contrebande font partie intégrante du développement durable », a-t-il indiqué.

Pour la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault, la protection des espèces terrestres : animaux, plantes et insectes a une importance capitale dans la lutte contre le changement climatique pour la survie de l'homme. Actuellement près de sept mille espèces de plantes et des animaux sont victimes de criminalité. « Il y a une volonté politique qui s'est exprimée en soi. Jamais il y a eu des sanctions élevées qui ont été aussi prononcées dans le cadre de l'arrestation des braconniers au Congo. Ceci a été souligné dans plusieurs communications », a-t-elle indiqué. La ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, pour sa part, a émis le souhait de mettre en place des mécanismes rigoureux de préservation des patrimoines avec l'application des lois. « Le braconnage séquestré

et entretenu par les réseaux mafieux internationaux bien organisé et lourdement armé qui profite de la porosité des frontières des Etats a entraîné au cours de ces dernières décennies un déclin de 60 % des espèces phares : Pangolin, panthère, éléphant gorille », a-t-elle souligné.

Notons qu'à l'ouverture des travaux, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a rappelé les différents instruments juridiques internationaux ratifiés par le Congo pour les crimes sur les espèces sauvages. « Le Congo a adhéré à la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et des substances psychotropes conformément à la loi depuis 2003 », a-t-il indiqué, ajoutant que « le pays dispose d'un cadre juridique adéquat dans le domaine de la protection des écosystèmes ».

Lydie Gisèle Oko

COOPÉRATION

La Banque mondiale augmente son financement de 65% en faveur du Congo

Quinze projets en cours d'exécution dans le pays sont financés par la Banque mondiale (BM), pour un montant de 317 milliards FCFA. L'institution financière internationale va débloquer 206 milliards FCFA supplémentaires destinés à sept nouveaux projets dans les domaines du numérique, de l'agroforesterie, du capital humain.

Une grande partie des financements de la BM est orientée vers le secteur social, à savoir la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'aide aux personnes vulnérables comme le projet "Lisungi" des filets sociaux, l'employabilité des jeunes. La Banque mondiale intervient également dans la protection de l'environnement, la gouvernance publique, ainsi que les infrastructures et l'assainissement.

Lors de la première journée de la revue de la performance du portefeuille de la BM au Congo, le 22 juin à Brazzaville, la représentante résidente de la BM, Korotoumou Ouattara, a salué la résilience dont a fait preuve le pays en dépit de la crise économique accentuée par la pan-

démie de Covid-19. Mieux, la rencontre annuelle est consacrée à "l'adaptation du portefeuille pour une plus grande résilience face aux impacts de la Covid-19".

« Cette résilience s'est traduite par des réajustements dans l'implémentation des projets en cours et la mise en place de nouveaux projets financés par la BM pour lutter contre la pandémie et venir en aide aux populations vulnérables (...) Pour la première fois depuis 2017, le taux de décaissement cette année fiscale 2021 a atteint 35% et donc largement au-dessus de l'objectif régional de 20% fixé par le groupe de la BM », a affirmé Korotoumou Ouattara.

Il faut savoir que le financement

du groupe de la BM en faveur du Congo a sensiblement accru au cours de ces dernières années. En 2016, le nombre de projets s'élevait à neuf pour un coût de 133 milliards FCFA. Les projets sont passés de neuf à onze de 2017 ; 2018 et 2019, pour des coûts respectifs de 164, 236 et 248 milliards FCFA. Au pire de la pandémie, en 2020, le gouvernement congolais a sollicité l'appui de la banque dans la riposte contre la pandémie à Covid-19.

L'apport de la BM est crucial, d'après la ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. « Le plan national de riposte a fondé l'intervention de la banque à travers, soit la

restructuration de certains projets, soit la conclusion de nouveaux projets et même la poursuite de la négociation pour d'autres. La restructuration de quelques projets du portefeuille, afin de les adapter à la conjoncture actuelle, a permis d'inclure pour chacun d'entre eux une composante d'intervention d'urgence », a-t-elle indiqué.

Les sept projets en cours de préparation concernent notamment : la riposte d'urgence au Covid-19 (opération de vaccination) pour un coût de 6,5 milliards FCFA ; le projet de santé Kobikisa, pour une enveloppe de 27 milliards FCFA ; le projet de transformation du numérique d'environ 55 milliards FCFA ; le projet de

développement du capital humain et inclusion (55 milliards FCFA) ; l'appui aux peuples autochtones (2 milliards FCFA) ; le projet agroforesterie Nord Congo (8 milliards FCFA).

Pour le meilleur suivi de ces différents projets et de leurs impacts sur le quotidien de la population, la société civile locale réclame sa forte implication. « Nous avons suivi une avalanche de milliards FCFA, mais on se retrouve face à un océan de misère. Alors où vont ces prêts que l'Etat congolais va devoir rembourser ? », s'est alarmé Dieudonné Moussala, de la Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo.

Fiacre Kombo

FORMATION POUR ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le cabinet ECIFORM organise des formations au profit des agents des entreprises privées et des administrations publiques dans les domaines suivants :

- Secrétariat et assistantat de direction
- archivage et classement
- Fiscalité
- comptabilité et finances
- Passation des marchés...
- gestion des projets
- suivi-évaluation
- Gestion de stock et des approvisionnements
- Gestion commerciale et marketing...
- GRH
- Métiers de la banque
- Finances publiques
- Métier de protocole
- Rédaction administrative...

Contactez nous au : Tél : 00242 06 621 49 60 - Email : contact@eciform-services.net

NIARI

La société civile édiflée sur les techniques d'enquêtes

L'Agence française de développement (AFD) a organisé, du 18 au 19 juin à Dolisie, un séminaire de renforcement des capacités en faveur des acteurs de la société civile du département du Niari sur le thème «La planification des projets et techniques d'enquêtes».

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de structuration et de consolidation de la plateforme dénommée « Dette ». Celle-ci bénéficie de l'appui financier de l'AFD en partenariat avec le Programme concerté pluri acteurs.

Parlant de la planification des projets, le consultant Marc Bassilazola a laissé entendre qu'un projet est avant tout une conception des moyens qu'on croit utiles pour exécuter ce qu'on envisage. Pour ce faire, a-t-il renchéri, il faut se fixer des objectifs et savoir comment les mettre en œuvre à partir des indicateurs qui sont des éléments permettant d'apprécier les buts qu'on s'est fixés. « Dans le volet de planification des projets, c'est l'aspect suivi et évaluation qui est important. Il va falloir bien les définir pour savoir ce qui est livrable ou non pour la mise en œuvre du projet. Les indicateurs favorisent donc la vérification des sources d'information », a-t-il signifié aux participants.

Quant à la conduite de l'enquête, Marc Bassilazola a souligné que mener une enquête sur le terrain nécessite au préalable une préparation, comme définir tout ce dont vous avez besoin en matériel, en équipements, et en finance pour monter un budget. Ensuite, la connaissance du terrain où se situe le projet s'avère nécessaire pour qu'une équipe des acteurs de la société civile fasse son enquête en toute objectivité en passant par la préparation, la collecte des données, la phase de saisie, de l'exploitation du document, l'analyse de ces données et leur diffusion.

Marc Bassilazola n'a pas manqué de dégager l'intérêt de ce thème. Il a déclaré que ses prédécesseurs ont donné la possibilité aux acteurs de la société civile de défendre les intérêts des citoyens auprès des personnes physiques ou morales qui s'intéressent à la Dette.

Au terme du séminaire, les résultats du suivi et d'évaluation vont permettre d'apporter des éléments qui enrichiront le plaidoyer. Il faut rappeler que l'activité s'est tenue dans le strict respect des mesures barrières édictées par le gouvernement.

J.J.K.

DON DE SANG

L'association Lisanga 242 sauve des vies au CHU

Dans le cadre de la commémoration en différé de la Journée mondiale du donneur de sang, l'association Lisanga 242 a fait un don de sang, le 20 juin, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU).

L'appel au don de sang lancé par l'association Lisanga 242 a eu de bons résultats, car plus d'une cinquantaine de membres de cette organisation juvénile s'était mobilisée à la banque de sang, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU), pour faire ce don volontaire et bénévole. Objectif : sauver des vies au sein de cette structure.

« Ce n'est pas la première fois que nous faisons un don de sang. Nous avons inscrit l'acte de donner du sang dans nos programmes d'activités. En donnant du sang nous répondons à l'appel du gouvernement congolais qui encourage les organisations et les individualités à sauver des vies car il n'existe pas du sang artificiel. Il y a cinq ans que nos membres accomplissent ce geste », a indiqué Ulrich Mickya, secrétaire général de l'association Lisanga 242.

Selon les spécialistes, un donneur bénévole du sang est toute personne dont l'âge varie entre 18 et 60 ans, jouissant d'une bonne santé. Cette personne va être déclarée par le service de sélection de donneurs bénévoles du sang.

Faire un don de sang n'est pas seulement un geste altruiste. Cela réduit le risque d'infarctus et même de cancer. « Beaucoup de femmes souffrent du cancer, alors donner du sang peut réduire aussi le risque de développer certains cancers. En effet, le don contribue à réduire les réserves de fer », a précisé Sonia Etoka, secrétaire générale adjointe en charge de la coopération de Lisanga 242.

Fortuné Ibara

DEVELOPPEMENT

Une assurance gouvernementale pour l'animation des collectivités locales

Face aux députés le 21 juin, le Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, les a rassurés en ce qui concerne les collectivités locales que l'exécutif mettra les moyens nécessaires pour l'animation de ces structures.

« Je mesure les difficultés que traversent ces entités administratives. Je puis vous rassurer sur le fait que le gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre disponibles les moyens d'animation de ces entités », a déclaré Anatole Collinet Makosso qui a, en outre, avoué que le processus de développement des collectivités locales peine à prendre son envol malgré un dispositif légal et réglementaire abondamment enrichi pour faire de ces structures de véritables leviers de la vie démocratique.

« Plusieurs compétences à transférer, plusieurs compétences sont transférées, édictées dans les textes mais elles se heurtent à l'épineux problème de moyens », a-t-il renchéri, avant d'ajouter que dorénavant des contrôles réguliers seront effectués pour éviter les dérives observées ici et là et qui ont paralysé le fonctionnement de certains conseils municipaux et départementaux. « Autant nous avons choisi ce mode de gestion pour favoriser le développement local; autant nous demeurerons sans complaisance à l'endroit de mauvais gestionnaires », a

martelé le chef du gouvernement. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en octobre 2020, le président du Sénat, Pierre Ngolo, rappelait aux sénateurs que la décentralisation considérée par le chef de l'Etat comme une réforme majeure de l'Etat est la clef de l'essor des collectivités territoriales et donc du développement

son discours d'investiture du 16 avril 2016, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, déclarait: « Le développement du Congo sera à la fois global et local. Grâce à la décentralisation, on améliorera la gouvernance locale, contribuant à une meilleure satisfaction des besoins des populations des

« Plusieurs compétences à transférer, plusieurs compétences sont transférées, édictées dans les textes mais elles se heurtent à l'épineux problème de moyens »,

national.

De ce fait, plutôt que de pérorer ou de s'indigner indéfiniment sur le pitoyable sort de nos collectivités locales, avait-il dit, il nous revient en urgence d'engager une mobilisation générale de diverses ressources en vue d'une thérapie de choc qui place la décentralisation au cœur de la problématique de développement de notre pays, avait-il conclu.

Dans le même ordre d'idées, dans

différentes localités du pays. Grâce à la décentralisation, on rendra l'action publique plus efficace. Pour ce faire, l'Etat se doit de renforcer les capacités des autorités locales à définir et à conduire des politiques pertinentes de développement local. De même qu'il mettra en place des moyens humains et financiers adéquats au profit des collectivités locales ».

Jean Jacques Koumbema

EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

Unicongo et l'AFD déterminées à accompagner le Congo

Le ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Hugues Ngouélondélé, a respectivement échangé, le 21 juin, avec le président de l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo), Alphonse Missengui, et le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Lionel Cafferini, sur les mesures devant renforcer la politique de l'employabilité au Congo.

Au cours de la double audience, les hôtes du ministre en charge de la Jeunesse ont réitéré la disponibilité de leur structure à appuyer et concrétiser la politique du gouvernement en matière de la formation qualifiante ainsi que la multiplication des emplois en faveur des Congolais.

Avec le président d'Unicongo, les échanges ont tourné autour de la collaboration entre l'Etat et la gestion des entreprises privées, notamment la législation sur les questions d'emplois, particulièrement le recrutement des Congolais. « Le ministre vient de prendre ses fonctions et nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder les questions qui concernent les deux parties. Nous travaillerons dorénavant en sérénité. C'est une bonne coopération puisque nous avons senti auprès du ministre la vo-



Hugues Ngouélondélé échangeant avec la délégation de l'AFD/Adiac

lonté de travailler avec nous », a expliqué Alphonse Missengui. Pour sa part, Lionel Cafferini a indiqué que son entretien avec le ministre a été axé sur les priorités que l'AFD accordait aux thématiques de la jeunesse et de la

formation professionnelle dans les secteurs porteurs au Congo, à savoir l'agroalimentaire, les applications pharmaceutiques, le maraîchage, le transport et bien d'autres.

Rude Ngoma

SECTEUR SOCIAL

Le gouvernement veut règlementer le droit de grève

Le gouvernement va soumettre un projet de loi au Parlement afin d'éviter que les grèves dans les secteurs de la santé et de l'éducation n'empêchent d'assurer la continuité du secteur public, a indiqué le Premier ministre Anatole Collinet Makosso le 21 juin à Brazzaville, lors de la présentation du programme d'action du gouvernement devant l'Assemblée nationale.

« La grève est un droit fondamental garanti par notre Constitution. Cependant, le gouvernement réprime les grèves qui ne respectent pas l'obligation d'assurer la continuité du service public surtout dans le domaine de la santé. L'exercice du droit de grève n'est pas tolérable lorsqu'il porte atteinte aux droits à la santé, à la vie, à l'éducation des citoyens », a-t-il déclaré.

Il y a quelques jours encore, l'atmosphère dans la capitale était rythmée par les concerts de casseroles : revendication d'intégration, réclamation d'arriérés de pensions, de salaires...



Concert de casseroles des grévistes à Brazzaville

Le calme est revenu mais les revendications sociales demeurent. Les agents du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville

qui étaient en grève l'ont suspendue le temps de prendre langue avec le ministre de la Santé et de la Population.

A Dolisie, l'hôpital général est en grève. Par ailleurs, les enseignants volontaires, finalistes des écoles professionnelles d'enseignement

font valoir de temps en temps le droit de grève à cause des arriérés impayés. Selon le Premier ministre, un projet de loi règlementant l'exercice du droit de grève dans les secteurs de la santé et de l'éducation sera soumis au Parlement dans les prochains jours. Il faut attendre pour en découvrir les contours et la teneur. Pour plusieurs syndicats, la seule manière pour le gouvernement de réguler les grèves est d'honorer ses engagements. Du pain sur la planche, pour l'exécutif qui fait face aux effets des crises financière, économique et sanitaire que connaît le pays.

Rominique Makaya

VIE SYNDICALE

Elault Bello Bellard reconduit à la tête de la CSTC

L'ancien président de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), Elault Bello Bellard, a été réélu le 19 juin, pour un mandat de cinq ans, à l'issue du 2^e congrès ordinaire de la centrale syndicale la plus représentative.

Le 2^e congrès ordinaire de Brazzaville a été organisé sur le thème « Revitalisation et relance de l'action sociale pour la sauvegarde de l'emploi ». Il a réuni plusieurs membres venus de tous les départements du territoire national. Au cours de cette rencontre, Elault Bello Bellard a été reconduit à la tête de la CSTC. Il dirige le secrétariat permanent de dix-neuf membres dont sept places reviennent aux femmes. Une Commission confédérale de contrôle d'évaluation et d'audit a été également mise en place. Composée de sept membres parmi lesquels deux femmes, cette commission est présidée par Michel Peya.

Au terme de cette réunion, deux délibérations ont été prises portant respectivement sur l'approbation des documents présentés par le conseil fédéral et sur la décision convoquant le 2^e congrès ordinaire. De même, une motion de soutien a été adressée au président de la République d'avoir créé et institutionnalisé le comité de dialogue national d'un cadre d'échanges entre le gouvernement et les syndicats.

Recommandations

Les membres de la centrale syndicale ont émis le souhait d'acquisition du siège de la CSTC. « La recommandation fait suite au refus de céder à la confédération la propriété immobilière non bâtie, cadastrée, section P7, bloc/, parcelle n° 2 du plan cadastral de la ville de Brazzaville », ont-ils déclaré.

Ils ont, en outre, exigé que les cotisations sociales soient reversées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse nationale de sécurité sociale au profit des travailleurs ainsi que le recrutement des agents contractuels et décisionnaires évoluant dans les administrations de l'Etat.

En rappel, le secrétariat confédéral avait, à l'ouverture du 2^e congrès ordinaire, dressé le bilan des activités réalisées de 2012 à 2020. En effet, celles-ci ont été confrontées à plusieurs obstacles : au niveau de l'institution, des ressources humaines, matérielles, financières et bien d'autres.

Lydie Gisèle Oko

DÉFENSE

Les Forces armées congolaises rendent hommage à leurs morts

Dans le cadre des festivités des soixante ans des Forces armées congolaises (FAC) et de la gendarmerie nationale, le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a déposé le 22 juin à Brazzaville une gerbe de fleurs à la stèle aux morts.



Dépôt de gerbes de fleurs à la stèle des morts./DR

A côté du haut commandement militaire des FAC et de la police, on pouvait noter la présence des ministres de la Sécurité et de l'Ordre public, Raymond Zéphirin Mboulou et de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, ainsi que du maire de Brazzaville, Dieudonné Bantimba, du chef d'état-major général des FAC, le général de division, Guy Blanchard Okoi.

« En soixante ans d'existence, je crois que dans le domaine du renforcement des capa-

cités, les FAC ont fait des progrès en matière de discipline, d'organisation du travail. C'est vrai que tous les moyens ne sont pas là, mais il y a eu des avancées. Je souhaite qu'on mette à leurs dispositions des moyens qui peuvent leur permettre de travailler aisément », a déclaré Jean Marie Ompebe, membre de la commission défense et sécurité du Sénat.

Guillaume Ondze

TENNIS



« Un congolais à l'honneur : Maxime Sitou, de la société de Gestion d'Actifs Corridor Asset Management a remporté le tournoi de tennis annuel organisé par le Tennis Club de Brazzaville. Ce tournoi a démarré fin Mai et a impliqué 24 joueurs répartis en 4 poules de 6. Maxime Sitou s'est imposé en finale en deux sets 6-3/6-1 contre Pierre-Nicolas Antonin à l'issue d'un match où l'opposition des styles a largement tournée en faveur du champion Congolais. Ce tournoi prend fin alors que la Fédération Congolaise de tennis organise à partir du 21 Juin la Coupe Davis à Brazzaville. Cette compétition implique 12 pays dont le Congo. Parmi les nombreux sponsors de cet événement figure la société de Gestion d'Actifs Corridor Asset Management qui se veut proactive dans l'accompagnement et le développement du tennis congolais.

REMERCIEMENTS



M. Gabriel Kimami et famille manifestent leur profonde reconnaissance et présentent leurs remerciements les plus sincères à l'endroit du président de la République, son Excellence Denis Sassou N'Gusso, du directeur du cabinet du chef de l'Etat, des ministres d'Etat, des membres du gouvernement, des membres du comité des experts de lutte contre la Covid-19, personnalités politiques, religieuses et administratives qui ont marqué par leurs soutiens multiformes, leur présence, leur accompagnement solidaire et leurs paroles d'encouragement et d'affection, lors du décès le 31 mai 2021, à Brazzaville, de leur frère, oncle, père et grand-père le Pr Fidèle Yala, président du Comité des experts de lutte contre la Covid-19, directeur du Laboratoire CBM (Centre de biologie médical).

NÉCROLOGIE

Mibelle Okollo, agent des Dépêches de Brazzaville, informe parents, amis et connaissances, du décès de son grand-père, le général Niombella Mambula Joseph alias « Jim », survenu le 20 juin 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au Plateaux-ville, ex-Trésor. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



Mme Mabanza et enfants, les neveux, nièces et petits-enfants ont l'immense tristesse d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur époux, père, oncle et grand-père, le colonel à la retraite Mabanza Jean-Marie, survenu le 18 juin 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°52 de la rue Jolie à Bacongo-Brazzaville.

FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

Eni, acteur du développement local

Pourquoi est-il important pour Eni de contribuer au développement local ?

L'élément distinctif du modèle de coopération du Groupe Eni dans ses pays hôtes est l'application de la stratégie « Dual Flag ». Cette approche se traduit par des interactions constantes avec les institutions et les parties prenantes locales pour identifier des initiatives qui répondent aux besoins des communautés en ligne avec les politiques et plans nationaux et jeter les bases de nouvelles opportunités de croissance pour le pays.



Conformément à l'Objectif de Développement Durable n. 8 - Travail décent et croissance économique, Eni s'engage à promouvoir une croissance économique durable, inclusive, le plein emploi productif et un travail digne. Dans le cadre de ses programmes dans les pays d'opération de développement local, Eni met en œuvre des projets pour contribuer à la diversification économique, également à travers des projets agricoles, des microcrédits et des initiatives d'infrastructure. Ces projets sont développés dans une perspective à long terme: ils sont définis en fonction des atouts et des besoins des communautés en partenariat avec les institutions nationales et internationales telles que le PNUD, la FAO, le PAM, l'ONUDI et l'UNESCO, ainsi que d'universités et d'organismes de recherche mondialement reconnus. Ils contribuent à améliorer les conditions de vie des populations à travers un développement humain inclusif et, en même temps, à promouvoir le développement local.

Eni et les ODD des Nations Unies : objectifs mondiaux pour un développement durable

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable, présenté en septembre 2015, identifie les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui représentent les cibles communes pour faire face aux défis mondiaux actuels et complexes pour l'ensemble de la communauté internationale. Ces objectifs sont une référence importante pour Eni dans la gestion de ses activités dans les pays dans lesquels elle opère.



Le Projet Intégré de Hinda et le CATREP

Dans le Département du Kouilou près de Pointe Noire, dans le souci de créer une valeur à long terme auprès des communautés rurales de ces territoires, Eni Congo a mis en place en 2011 le Projet Intégré de Hinda (PIH), en collaboration avec la République du Congo. Ce projet a pour mission globale de rendre meilleures les conditions de vie des communautés locales en vue de promouvoir le développement humain, favorisant l'accès à l'énergie, à la santé et aux services d'hygiène et d'accès à l'eau, à l'éducation et à une agriculture moderne.

Le secteur agricole du Projet Intégré de Hinda, à travers le Centre d'Appui Technique et des Ressources Professionnelles (CATREP) implanté et géré conjointement avec le le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, contribue à l'intégration des bonnes pratiques des populations locales en matière d'agriculture.

Situé dans le village de Mboukou, d'une superficie de 40 hectares, le CATREP a pour vocation de pratiquer une agriculture sans l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, nuisibles à la santé de l'homme. La particularité du CATREP réside également dans l'apprentissage des techniques d'une agriculture bio qui utilise des fertilisants issus de résidus végétaux et de déchets biologiques d'origine animale mais aussi du compostage des déchets organiques ménagers.

Les bénéficiaires, réunis en groupements coopératifs, cultivent une grande variété de produits maraîchers (aubergines, tomates, gombos, piments, ciboule...) et fruits (bananes, ananas, papayes, corossols...) pour subvenir à leurs besoins alimentaires et pour les vendre sur les marchés de Pointe-Noire et de ses restaurants sans oublier les cantines scolaires des écoles de la zone de Hinda.

Le CATREP, qui a été retenu dans le Plan National de Développement 2018-2022, entend jouer un rôle moteur dans la diversification de l'économie, grâce au travail des femmes et des hommes formés aux techniques agricoles innovantes.



Scannez pour en savoir plus sur les activités d'Eni au Congo



COVID-19

Lancement de la campagne de vaccination dans le Niari

Le préfet du département du Niari, Frederick Baron Bouzock, a lancé le 19 juin à Dolisie, la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Après le prélèvement de la tension artérielle, le préfet Frederick Baron Bouzock a eu sa dose de Sinopharm. « *Je demande à la population du Niari de se faire vacciner car c'est l'unique moyen qui nous permet de se prévenir de cette pandémie* », a-t-il déclaré.

Prenant la parole à cette occasion, le directeur départemental des soins et de la santé du Niari, Joseph Moutou, a exhorté les autorités politico-administratives à adhérer massivement à cette campagne.

S'agissant des mesures préventives, Joseph Moutou a rappelé qu'il est interdit d'administrer le vaccin contre la Covid-19 à ceux qui ont des antécédents d'hypertension, de diabète, d'asthme, de toux ainsi qu'aux femmes enceintes ou allaitantes. De même, il est interdit de mouiller la partie vaccinée, de prendre avant ou après le vaccin le café ou l'alcool.

Il a aussi signifié que la prise de la deuxième dose intervient après deux semaines. Les sites retenus pour cette campagne à Dolisie sont la préfecture, les grandes endémies, l'hôpital des armées. A Mossendjo, un seul centre est retenu celui de l'hôpital de base. Dans les districts, ce sont les centres de santé intégrés (CSI).

Quant à la situation épidémiologique, Joseph Moutou a évoqué la date du 23 juin 2020 à laquelle le département du Niari a connu son premier cas confirmé. Au fur et à mesure, il a totalisé 50 sur une population de 349.846 tandis que la commune de Dolisie a connu 44 cas sur une population de 126.734.

Au regard de son poids démographique, le nombre de contamination est au plus bas avec seulement deux décès. Rappelons que cette campagne de vaccination qui a démarré à Brazzaville se poursuit dans toutes les villes du pays.

Jean Jacques Koubemba

L'Ouganda cumule cinq variants

La présence en Ouganda des cinq variants est l'une des raisons de la flambée épidémique que connaît actuellement le pays de la région des Grands lacs.

Un confinement strict avait empêché la propagation de l'épidémie, lors de la première vague de Covid en Ouganda. Mais depuis, on note un relâchement des gestes barrières. Or, la propagation s'accélère aujourd'hui. Le pays a la malchance de cumuler cinq variants, explique Jane Acheng, la ministre ougandaise de la Santé. « *Nous avons celui d'Afrique du Sud, de l'Angleterre, de l'Inde, du Brésil et en plus un variant proprement ougandais. Le fait d'avoir ces cinq variants dans le pays, nous met dans une situation très difficile et la transmission est très forte* », a déclaré la ministre.

Dans les hôpitaux, il manque de soignants, mais aussi d'oxygène pour les malades, souligne-t-elle. « *Nous avons aussi le problème de la disponibilité de l'oxygène pour la population malade avec une source limitée. Cela veut dire que nous aurons plus de décès.* »

Pourtant le pays peut produire de l'oxygène, ce sont les bonbonnes pour le transporter qui font défaut. L'Ouganda appelle aussi à une meilleure répartition des vaccins anti-Covid. À ce jour, le pays n'a reçu qu'un million de doses.

Josiane Mambou Loukoula

Le Niger rouvre ses frontières terrestres

Après quinze mois de fermeture des frontières, le gouvernement nigérien a décidé de les rouvrir. La décision a été prise lors du dernier conseil des ministres.

Les frontières terrestres du Niger, fermées depuis mars 2020 pour éviter la propagation du nouveau coronavirus, sont à nouveau ouvertes depuis jeudi, a annoncé le gouvernement dans un communiqué. « *L'analyse de la tendance épidémiologique de la Covid-19 montre que la situation est toujours sous contrôle* », assure-t-il.

Mais, au risque d'être « refoulés », les passagers arrivant au Niger devront présenter un bulletin de test « négatif à la Covid-19 », selon le ministère nigérien de la Santé. Au départ du pays, les voyageurs doivent aussi présenter un bulletin de test négatif de moins de cinq jours.

Le coût du test pour les voyageurs par route est fixé à 5.000 FCFA contre 25.000 FCFA pour ceux qui prennent l'avion, comme dans tous les pays de la CE-DEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Les autorités avaient pris, dès l'apparition des premiers cas

en mars 2020, des mesures drastiques pour stopper la propagation de la pandémie: fermeture des frontières; état d'urgence; couvre-feu; fermeture des lieux de culte et des écoles; isolement de Niamey du reste du pays.

Certaines de ces mesures ont été progressivement levées, mais les frontières terrestres restaient encore fermées.

Le Niger est relativement peu touché par l'épidémie, avec 5.457 cas, dont 193 décès, selon un bilan officiel.

Le contrôle et la maîtrise de la Covid-19, à travers une grande campagne de vaccination, ont permis officiellement cette réouverture.

« *Cela fait énormément plaisir pour nous de voir ces frontières s'ouvrir et permettre la mobilité des personnes et surtout de notre espace économique* », a salué le président de la Chambre de commerce, Moussa Sidi.

L'un des secteurs les plus impactés est le transport terrestre des passagers. Depuis

72 heures, les activités ont repris. « *Quinze mois sans relier les capitales sous-régionales - nous allons jusqu'à Dakar et Nouakchott - cette ouverture va nous permettre de respirer un bon coup* », pointe Mohamed Ben Dahan de l'organisation patronale des gardes modernes.

Sous un hangar d'une des compagnies, Souleymane Abdou attend son bus pour Abidjan.

« *Avec la réouverture des frontières, les affaires vont bien marcher avec les pays voisins ; c'est une bonne chose, Dieu merci.* »

Depuis plus d'un an, la situation est intenable dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Et le secrétaire général de l'association Nawal Kader de souligner : « *Une bonne clientèle de ce secteur provient des pays limitrophes, donc c'est une excellente nouvelle, ça commençait à devenir intenable* ».

Avec cette réouverture, le gouvernement espère relancer les activités économiques du pays.

Josiane Mambou Loukoula

AVIS AU PUBLIC

Mes dames, Monsieur, il est porté à votre connaissance la naissance de la société « MAISON –MERE TRANSIT » chargée des opérations import-export dont le siège social est situé au N° 155 de la rue Mbamou Ouenzé Brazzaville pour tout contact :

Tel : 06 674 23 99 ou 04 499 20 69.

INFORMATION : CHANGEMENT D'ADRESSE

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL A BRAZZAVILLE INFORME AU PUBLIC QU'ENTRE LE 23 JUIN ET LE 04 JUILLET 2021, L'AMBASSADE SERA FERMEE POUR LES TRAVAUX DE DEMENAGEMENT.

ELLE REOUVRIRA LE 05 JUILLET 2021 AUX ADRESSES SUIVANTES :

CHANCELLERIE : AVENUE AMILCAR CABRAL, FACE HOTEL BLUE RADISSON - 3^e ETAGE - BUREAU 304 - B.P. 2476 - CENTRE-VILLE - BRAZZAVILLE

RESIDENCE : 92, AVENUE DOCTEUR JAMOT - 6^e ETAGE - APP. R+ 06 NORD-EST - B.P. 2476

CENTRE-VILLE - BRAZZAVILLE

CEDEAO

Les chefs d'Etat examinent les questions liées à l'évolution de leur organisation

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu, le 19 juin, une session ordinaire à Accra, au Ghana, en vue de mettre sur pied une stratégie efficace, susceptible de recadrer le processus de lancement de leur monnaie unique, l'Eco.

Placée sous la houlette du président ghanéen, Nana Akufo-Addo, en sa qualité de président en exercice de la Commission des chefs d'Etat de la CEDEAO, cette 59e session a permis aux participants d'échanger sur le nouveau programme d'activités, après la Covid-19, et sur une nouvelle date de lancement de l'Eco, à l'horizon 2027.

Insistant sur la diligence de la mise en œuvre des décisions prises lors de la 58e session ordinaire tenue en janvier, les chefs d'Etat ouest-africains ont résolu d'adopter le pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les pays membres de la Communauté, dont la phase de convergence couvrira la période allant de 2022 à 2026. Cependant, celle de la stabilité sera enclenchée à partir du 1er janvier 2027.

« Nous devrions prendre note de la feuille de route que nous avons élaborée pour le lancement de l'Eco à l'horizon 2027. Et charger le Comité ministériel de continuer à travailler pour résoudre toutes les questions en suspens », ont déclaré les chefs d'Etat, avant de reconnaître qu'en dehors des quelques difficultés rencontrées, il y a eu quelques progrès réalisés dans la ratification de l'accord.

Par ailleurs, ils ont exhorté l'autres États membres à accélérer le processus de ratification de la Zlécaf et ont demandé à la commission de la CEDEAO de continuer à coordonner les positions communes pour les négociations, afin de s'assurer qu'elles s'appuient sur les acquis de l'organisation.

Rock Ngassakys

SAHEL

Les contours de la future opération qui remplacera Barkhane décrits par Jean-Yves Le Drian

Invité de RMC et BFMTV, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères est revenu sur l'annonce de la fin prochaine de l'opération Barkhane au Mali et au Sahel.

Le président français, Emmanuel Macron, a annoncé au G7, une « transformation profonde » de la présence militaire française au Sahel, et plus concrètement la fin de l'opération Barkhane, telle qu'elle existe aujourd'hui. « Nous transformons notre action au Sahel, mais nous restons au Sahel », a commenté Jean-Yves Le Drian, invité de RMC et BFMTV, martelant le message porté par Emmanuel Macron une semaine plus tôt. « Nous restons dans notre combat contre le terrorisme, [mais] nous allons le faire autrement », a-t-il poursuivi, « dans un calendrier qui va être décidé progressivement après consultation de nos partenaires, que ce soit nos partenaires du G5 Sahel, nos partenaires européens, etc. ».

Jean-Yves Le Drian explique les raisons de cette transformation : « Parce que la menace est différente », répond-il, avant de rappeler qu'une telle évolution n'est pas une première depuis le lancement de l'opération Serval, en janvier 2013 au Mali, qui avait elle-même été stoppée pour laisser la place à Barkhane en juillet 2014. Et « parce que géographiquement, cela avait bougé, parce que les actions des groupes terroristes étaient différentes ».

Le chef de la diplomatie a souligné que la coalition aura vocation à s'internationaliser davantage, avec les pays du Sahel et d'autres. « Il y aura moins de soldats français, mais plus de soldats européens », a-t-il an-

noncé, sans avancer de chiffre précis. « C'est une coalition internationale plus qu'euro-péenne, la coalition pour le Sahel regroupe plus de 60 partenaires, comme le Japon les États-Unis ou les Emirats arabes unis, qui apportent leur contribution et soutiennent politiquement l'opération », a détaillé Jean-Yves Le Drian.

Cette internationalisation de la lutte contre la menace jihadiste constitue un véritable progrès pour l'ancien ministre de la Défense de 2012 à 2017, lorsque la France est intervenue au Mali. « Aujourd'hui, des forces estoniennes, suédoises, des forces danoises, des forces tchèques sont avec nous sur le terrain pour combattre le terrorisme », s'est-il félicité. « Les Européens ont compris qu'il y avait là un risque pour leur sécurité, la sécurité européenne est l'affaire de tous », ajoute le ministre des Affaires étrangères, avant de rappeler l'esprit de la transformation à venir : « C'est une nouvelle donne, c'est une nouvelle orientation, c'est un nouveau modèle, qui a comme objectif essentiel de lutter contre le terrorisme et d'accompagner les forces de ces pays-là [au Sahel, NDLR] à se structurer, à se moderniser, à se muscler, à être plus performantes dans ce qu'on appelle les forces conjointes. »

Depuis le début de l'opération Serval, lancée le 11 janvier 2013, la France a perdu 55 militaires au Mali et au Sahel.

Noël Ndong

AFRIQUE CENTRALE

La CEEAC veut développer les infrastructures de communication électronique

Le ministre des Postes et des Télécommunications, Léon Juste Ibombo, a pris part le 22 juin par visioconférence à la séance de travail des experts des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dédiée à l'examen des documents de travail relatifs à la tenue de la réunion des ministres en charge des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Lors de cette rencontre, les experts ont échangé sur certains points phares de la prochaine réunion des ministres des TIC sur l'adoption de la méthodologie analytique de priorisation des projets du Plan d'action consensuel de déploiement des infrastructures de communication électronique de l'Afrique centrale (Pacdice-ac) qui se tiendra ce 24 juin.

Il s'agissait pour ces derniers d'examiner la note stratégique sur la priorisation des projets du Pacdice-ac ; la feuille de route 2021 de mise en œuvre du Pacdice-ac et la déclaration des chefs d'Etat sur le développement des infrastructures de communication électronique dans la sous-région. « L'examen approfondi de ces documents permettra de disposer des documents de qualité à soumettre à la réunion des ministres en charge des TIC pour approbation », a indiqué le ministre Léon Juste Ibombo à l'ouverture des travaux.

Conscient de la situation du développement des infrastruc-



Les participants à la réunion préparatoire des experts de la CEEAC/Adiac

tures en Afrique centrale, il a estimé que la CEEAC a tout intérêt à prioriser les infrastructures de communication électronique sur la base d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans le processus de priorisation des projets d'infrastructures au niveau continental.

La CEEAC s'est réjouie de la tenue de cet atelier qui permettra l'amélioration des documents proposés. « Votre responsabilité est grande pour le développement de ce secteur qui connaît encore un déficit », a relevé un représentant de la commission de la CEEAC.

Gloria Imelda Lossele

SECTEUR CULTUREL

Le dispositif juridique bientôt renforcé

Dans son adresse le 21 juin devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a exprimé la volonté du gouvernement de renforcer le dispositif juridique du secteur culturel et des arts courant les cinq prochaines années.

« Je salue déjà la volonté de donner un statut juridique spécifique à l'artiste congolais. Mais, au-delà de ce statut, il est question de nouvelles législations », a indiqué Anatole Collinet Makosso.

A en croire ses propos, ces nouvelles législations porteront essentiellement sur l'encadrement, la valorisation et le développement de la culture et des

arts, ainsi que sur les conditions d'écllosion des talents et des professionnels de la culture. « Dès à présent, tous ceux dont la créativité, l'habileté et le talent ont du potentiel à produire de la richesse et de l'emploi à travers la création artistique trouveront dans notre politique culturelle et de créativité, des ressorts pour leur émancipation. Leur capaci-

té à créer, à renouveler et à partager des valeurs, va accroître le souffle qui développe en chacun de nous la vitalité et redonne du sens à notre identité », a souligné Anatole Collinet Makosso.

Dans ce même élan, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement s'engage à lancer dans un proche avenir et en concertation avec les artistes, écrivains, une

contribution au développement. Anatole Collinet Makosso l'a d'ailleurs reconnu dans sa communication, en rappelant que, « la littérature congolaise, les arts plastiques, le théâtre, la peinture, la musique ont pourtant fait parler du Congo hier, au-delà de nos frontières... Cette richesse culturelle et artistique doit être préservée pour un legs important aux générations futures. Il s'agit désormais de développer des échanges culturels et des activités de production soumis aux règles de marchandisation ».

Aux artistes, donc, de mutualiser leurs efforts avec ceux du gouvernement pour relever ces défis et voir enfin leur souhait se réaliser. En parallèle, en portant une attention particulière sur le secteur de la culture à travers le PAG 2021-2026, les artistes demandent au gouvernement de leur permettre de reprendre activement du service car depuis le début de la pandémie de Covid-19, le secteur broie du noir. Cela à cause des salles de spectacles closes et des rencontres et activités en dents de scie.

Merveille Atipo

« Je salue déjà la volonté de donner un statut juridique spécifique à l'artiste congolais. Mais, au-delà de ce statut, il est question de nouvelles législations »

profonde réflexion sur l'avenir de la culture et des arts au plan national. En effet, aujourd'hui, le secteur culturel au Congo mérite de bénéficier d'une attention particulière de la part du gouvernement, dans la mesure où, en tant que socle d'identité d'un peuple, elle contribue non seulement à l'unité d'une Nation, mais également à sa prospérité grâce à sa

COUPE DAVIS DE TENNIS

Le ministre des Sports souhaite plein succès aux compétiteurs

Avant le coup d'envoi de la Coupe Davis, Groupe Afrique zone IV, qui met en compétition plus d'une dizaine de pays africains du 22 au 28 juin à Brazzaville, le ministre Hugues Ngouelondélé a souhaité que ce rendez-vous sportif continental soit une réussite et que le sport demeure un vecteur d'union entre les peuples.

« Avec joie et plaisir, je vous souhaite la bienvenue en terre congolaise. Vous êtes ici chez-vous et ce ne sont pas que des mots mais c'est une réalité, parce que le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en dotant le Congo d'infrastructures sportives modernes avait à cœur de rapprocher les hommes afin qu'ils s'expriment sans frontières », a déclaré le ministre en charge des Sports, Hugues Ngouelondélé, évoquant la dimension internationale du sport. S'adressant aux athlètes, le ministre a souligné que ces derniers sont en terre congolaise pour porter haut l'ambition de



leurs différents pays en améliorant leurs performances. Ainsi, il a souhaité que l'envie légitime de gagner ne prenne pas le dessus sur l'une des valeurs du sport qui est celle d'unir les peuples.

« Le sport est un puissant vecteur de brassage et il doit le demeurer pour l'harmonie de nos sociétés souvent traversées par des questionnements multiples qui fragilisent son essor », a-t-il rappelé en invitant la communauté sportive africaine réunie à Brazzaville à placer le temps de cette compétition dans l'excellence, l'amitié, le fair-play et la tolérance.

Rominique Makaya

Le Congo dans le dur

L'apprentissage continue pour les tennismen congolais. Après avoir courbé l'échine face aux Angolais, les Congolais ont concédé une deuxième défaite ce 22 juin face à l'Ouganda 3-0.

Duhamel Franklin Biboussy a été battu en deux manches par Franck Tayebwa (6-0, 6-0). Brasny Ntomosso a subi le même sort face à Boris Aguma (6-1, 6-1). En double, la paire Christ Geovhany Mezenga Lentom/ Brasny Ntomosso a courbé l'échine face à Boris Aguma/ Simon Peter Ayella (6-0 et 6-4).

« Ce n'est pas un secret pour personne. On savait qu'en participant à cette édition de la Coupe Davis, on était très mal lotie. Pour nous ce sont les résultats tout à fait normaux. Dans le tennis, il n'y a pas que la condition physique, il ya la technique et la tactique mais nos joueurs apprennent. C'est au contact qu'on s'améliore », a commenté Christian Mayama, le capitaine des Diables rouges. Le Sénégal s'est bien repris après sa défaite lors de la première journée, en battant cette fois-ci



le Gabon 3-0. Seydina André a pris le meilleur devant Willy Lebendje en deux manches (6-4 et 6-2). Nicolas Jadoum de nationalité française a dominé Lyold Obiang Ondo également en deux manches (6-2, 6-2).

« J'ai fait un bon début de match après je me suis facilité la tâche en gagnant en deux sets. Le niveau est très élevé car nous sommes dans un groupe difficile. Mais notre

ambition est de chercher la qualification ici pour passer en division supérieure », a déclaré Nicolas Jadoum après sa victoire. Dans la foulée, la paire sénégalaise composée de Seydina André et Yannick Languila a dominé en double Aymar Hugor Biyamba Nzila Star/ Paternine Ogombé (6-0, 6-0).

Après sa victoire face au Congo le lundi, l'Angola dans le groupe A, s'est

Les tennismen congolais se sont inclinés face à ceux de l'Ouganda/Adiac

inclinée face au Botswana 3-0. Denzel Seetso n'a laissé aucune chance à Nicolau Monteiro (6-3, 6-1). Tsholofelo Tsiang a eu raison de Fernando André deux sets à un (7-5, 3-6 et 6-3). Thato Holmes et Tshepo Mosarwa ont donné plus d'ampleur à cette victoire en s'imposant en double (6-4, 6-2) face à Fernando André et Nicolau Monteiro.

Dans le court n°4, la Côte d'Ivoire a pris le meilleur sur le Cameroun 2-1. Abdulaziz Bationo a battu Etienne Teboh en deux sets (6-3, 6-3). Eliakim Coulibaly a confirmé face à Nkwenti Blaise Ngwohoh (6-1, 6-1). C'est en double que le Cameroun a sauvé les meubles grâce à la paire Boriss Kamdem et Nkwenti Blaise Ngwohoh qui a dominé Abdoulaziz Bationo et Sibi Junior Soumahoro deux sets à un (5-7, 6-3 et 7-5

James Golden Eloué

FONDATION JAN MICHALSKI

Des résidences d'écriture ouvertes à tous

Ecrivains, compositeurs et artistes du monde entier peuvent postuler aux résidences d'écriture de la Fondation Jan Michalski, basée en Suisse.

Les résidences sont ouvertes à tout type d'écriture, et se tiendront en deux semaines ou six mois selon les besoins du projet.

Pour postuler, les candidats doivent joindre à leurs demandes : un curriculum vitae, une description du projet, un extrait des travaux réalisés. Les débutants sont également acceptés. L'envoi des dossiers de candidature se fait via un formulaire accessible en ligne. Les dossiers doivent être rédigés en anglais ou en français. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 21 septembre 2021. Les participants retenus seront annoncés en novembre 2021, les résidences débuteront en février 2022. Les candidats seront sélectionnés sur la base de la qualité de leur projet et la motivation qu'ils mettront en avant dans leur dossier ; l'adéquation entre le projet et la durée du séjour demandée ainsi que le parcours professionnel du candidat seront mis en avant pour la sélection des candidatures.

La Fondation Jan Michalski a pour mission de favoriser la création littéraire et d'encourager la pratique de la lecture à travers diverses actions et activités, parmi lesquelles l'organisation d'expositions et d'événements culturels en lien avec l'écriture et la littérature, la mise à disposition du public d'une grande bibliothèque multilingue, l'attribution d'un prix annuel de littérature mondiale, l'octroi de soutiens financiers et l'accueil d'écrivains en résidence.

La fondation offrira aux participants un logement individuel dans l'une des sept cabanes pour la durée nécessaire à la réalisation de leur projet d'écriture. Ils recevront une allocation forfaitaire de 1200 CHF (environ 1300 USD) par mois. Les séjours peuvent être effectués individuellement ou en binôme.

Notons que les résidences de la Fondation Jan Michalski accueillent des auteur(e)s et traducteur(ice)s pour des séjours d'écriture de durée variable. La fondation reste ouverte à d'autres disciplines où l'écriture serait au centre du projet.

Rosalie Bindika

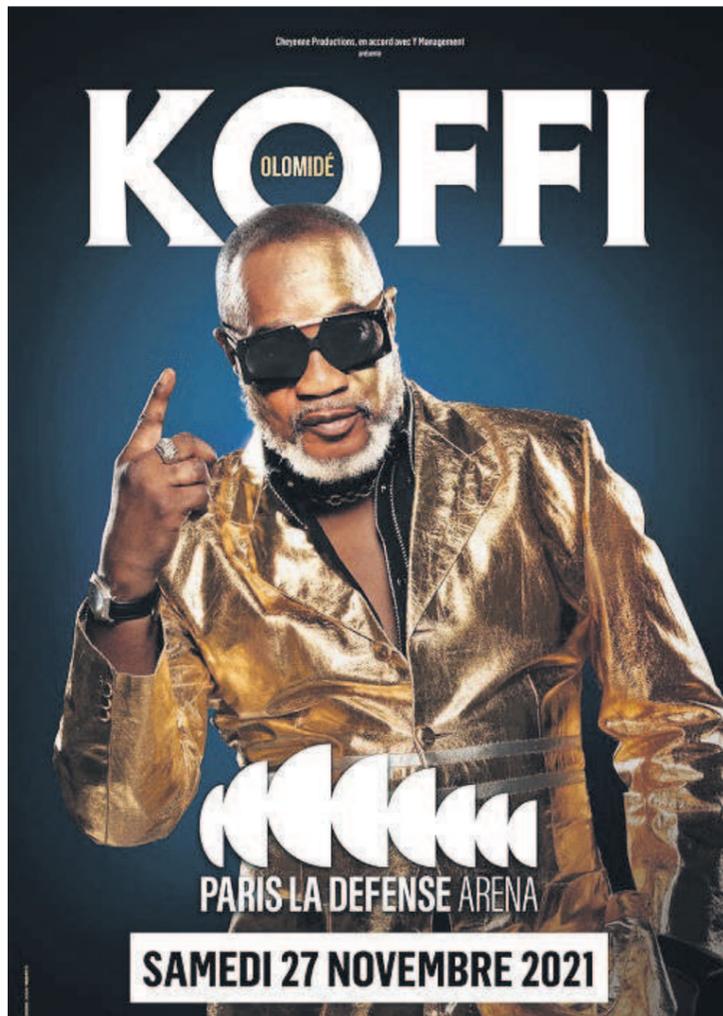
« Ce n'est pas un secret pour personne. On savait qu'en participant à cette édition de la Coupe Davis, on était très mal lotie. Pour nous ce sont les résultats tout à fait normaux. Dans le tennis, il n'y a pas que la condition physique, il ya la technique et la tactique mais nos joueurs apprennent. C'est au contact qu'on s'améliore »

PARIS LA DÉFENSE ARENA

Koffi Olomide annonce le concert de sa vie

Invité du Journal Afrique sur TV5 Monde, le 19 juin, le chanteur congolais de notoriété internationale en manque de ses fans s'est bien réjoui rien qu'à l'idée de retrouver « le grand public africain » le 27 novembre, l'occasion de leur faire découvrir Légende, son nouvel album truffé de featurings.

Il était censé se tenir initialement le 13 février mais a été reporté au 27 novembre à la suite de covid-19. Le Grand Mopao a donc confirmé très enthousiaste, suite à l'annonce de la journaliste, la tenue de son prochain spectacle qu'il a tout de suite présenté comme « le concert de ma vie ». Et d'ajouter sur la même lancée : « J'invite tous les Africains, les Koffettes, les Koffiphiles à se faire vacciner pour pouvoir entrer allègrement à Paris la défense Arena ». Il l'a affirmé sur le plateau samedi qu'à ses yeux : « C'est vraiment le concert de ma vie. J'ose le dire, c'est le concert où j'aimerais voir l'amour rendu à Koffi Olomide ». Car de son côté, a-t-il avoué : « Moi j'aime le public. Sans le public, je ne suis rien ». Et de poursuivre la main sur le cœur : « Là, cela fait douze-treize ans que je n'ai pas été en face du grand public africain, de mon public. Cela me manque beaucoup,



cela me pèse énormément. J'ai beaucoup sur le cœur, j'aimerais donner ce soir-

là ». Se livrant à quelques confidences, Koffi Olomide a évoqué les contours de son

opus, la fameuse Légende qu'il concocte depuis trois ans déjà. « Je voulais me lancer le défi d'être up to date, faire ce qui se fait aujourd'hui. Un exercice auquel je me suis livré avec plaisir. Et, les ingénieurs de son, ma foi, ont pris plaisir à me voir le faire », a-t-il affirmé. Ceci explique qu'il soit truffé de featurings, car « nul ne se suffit à lui-même ». Le « Quadra Koraman » nourrit le bon espoir qu'ainsi : « le public sera ravi de me retrouver en paparapa, comme on le dit. Un papa qui essaie de s'adapter, d'être au goût du jour ». La présence des jeunes stars du moment, notamment les Nigériens Davido et Tina Savage était d'ordre à ajouter de la saveur à l'album, preuve que la musique n'a pas de frontières. Pour Koffi cela rime à « être ensemble pour faire la fête ». Et en rapport avec son prochain concert, il a émis ce vœu : « J'espère que ce sera le cas le 27 novembre, cette

date me tient vraiment à cœur ». Au final, a-t-il soutenu : « Dans cet album, il y a plusieurs directions, chacun devrait normalement y trouver son compte ». Et de prévenir encore : « les gens vont trouver du plaisir dans les quatre à six titres à paraître avec des jeunes ».

En outre, quant aux multiples collaborations qu'il a alignées ces dernières années avec notamment Hiro, Singuila Keblack, Naza ou encore Gaz Fabilouss, il a dit être l'objet de leurs sollicitations. « Je suis davantage choisi par ces jeunes. Sur dix, j'en ai accepté huit », a fait savoir Koffi. Et d'ajouter : « Si l'expérience que j'ai accumulée, ce que je fais, je ne le mets pas au service de la jeunesse, je n'aurai pas accompli ma mission ». Pour sa part, a-t-il prétendu, « en tant que chanteur, vieux routier, c'est un devoir aujourd'hui et un plaisir en même temps ».

Nioni Masela

FESTIVAL DE CANNES

«Interrogatoire secret» programmé au Short Film Corner

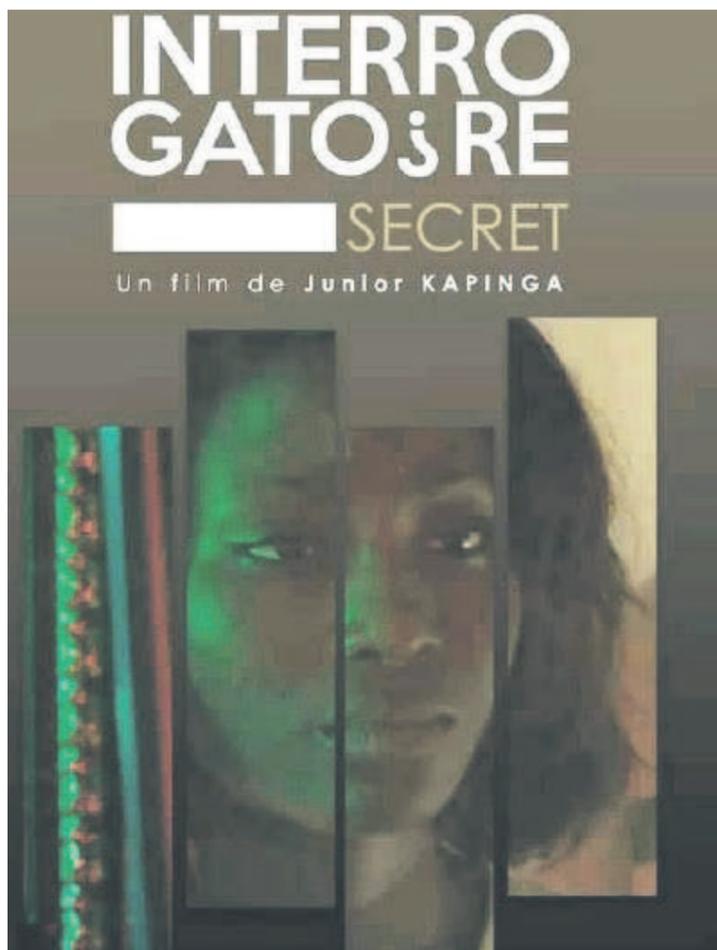
Drame de seize minutes, la réalisation du Kinois Junior Kapinga est au nombre des huit films du catalogue « Talentueuses Caméras d'Afrique » programmés dans le cadre du forum dédié au court métrage en plein cœur du marché du film.

Court métrage en français, sous-titré en anglais, Interrogatoire secret a pour personnage principal Diana, rôle joué par Rachel Kiese Mbang. Diana vit un drame : elle est surprise d'apprendre sa séropositivité à la suite d'un dépistage. Elle n'en revient pas d'être atteinte du VIH-sida en dépit de sa virginité. Fouiller dans ses souvenirs, c'est le seul moyen qui lui reste pour découvrir l'origine de son mal. Produit par Bimpa Production dans le cadre de son atelier cinéma « De l'idée au film », cette fiction est le second film du jeune réalisateur achevé en janvier de cette année.

Junior Kapinga se prépare à prendre part à la 74e édition du Festival de Cannes qui se tiendra du 6 au 17 juillet au Palais des Festival. Son film, Interrogatoire secret, est repris dans le grand catalogue composé de 807 films variés, créatifs et prometteurs élaboré cette année par le Short Film Corner. Il s'agit d'un forum dédié à des « rencontres professionnelles, ateliers et panels autour de thématiques telles que la distribution, la co-production ou encore la diffusion en Festival » dans le marché du film. Cet espace met à disposition des programmeurs, distributeurs et acheteurs présents à Cannes un véritable panorama de la création

mondiale. Les « Talentueuses Caméras d'Afrique » est l'un des quarante catalogues qui compose l'ensemble de la programmation du Short Film Corner. Et donc, Interrogatoire secret fait partie des huit films des « Talentueuses Caméras d'Afrique ». Il sera vu dans la semaine du lundi 12 au vendredi 16 juillet en marge de la sélection des courts métrages en compétition.

Développé par l'Agence culturelle africaine (ACA), les « Talentueuses Caméras d'Afrique » est un programme dont le but est de favoriser l'émergence des jeunes talents d'Afrique en leur offrant une visibilité internationale. La sélection de court métrage est une nouvelle section de ce programme lancé en 2019. Grâce à la programmation d'Interrogatoire secret au Short Film Corner dont la vocation est de « promouvoir les talents du court métrage et de faire le lien entre création et industrie », Junior Kapinga va entrer en interaction avec d'autres professionnels du cinéma. C'est l'avantage offert par le Short Film Corner qui, à défaut d'être une sélection ou une compétition se présente comme un marché du film qui présente de réelles opportunités pour les réalisateurs invités à l'instar du jeune congolais.



Interrogatoire secret dans la

VideoLibrary de Cannes

Pour le producteur Tshoper Kabam-

bi, directeur de Bimpa Production, c'est une joie de voir Interrogatoire secret intégrer la VideoLibrary de Cannes Court Métrage. Le drame congolais sera donc désormais dans ces archives qui rassemblent toutes les sélections cannoises. Il s'agit tout à la fois des sections Compétition officielle, Cinéfondation, Semaine de la critique, Quinzaine des réalisateurs, sans oublier les films du catalogue marché du Short Film Corner dans lequel Interrogatoire secret est repris.

Notons que la 74e édition du Festival de Cannes dont l'affiche est une photographie du célèbre réalisateur américain Spike Lee, président du jury, est tenu pour « l'événement cinéma le plus attendu de l'année ». En effet, le plus grand festival de cinéma au monde habituellement organisé en mai, carrément annulé l'an dernier, se tiendra finalement ce mois de juillet. Cette première édition post-confinement marque un retour significatif pour l'ensemble de l'univers de la culture mis à mal l'année dernière et pas qu'en France. Pour tous, le souhait ultime est de sortir de cette pandémie qui a porté un coup au secteur culturel, une première si inattendue et à l'échelle mondiale.

N.M.

INTERVIEW

Clémentine Faïk-Nzuji : « Nous revendiquons nos cultures sans soi-même faire quelque chose pour les promouvoir »

Méconnue de la jeunesse actuelle, célébrité à l'époque du Zaïre pour ses écrits, plus connue comme écrivaine et poétesse à l'époque, aujourd'hui professeure brillante, elle milite pour la culture. A travers cette interview exclusive avec Le Courrier de Kinshasa le docteur se dévoile tant soit peu et raconte l'essentiel à retenir qui devrait permettre à la génération actuelle de commencer à la découvrir et s'intéresser à mieux connaître cette icône qui leur est si mal connue.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : D'une génération comme figée dans le temps, figure marquante, vous êtes méconnue de plusieurs personnes. Pourriez-vous nous aider à vous ramener à l'univers congolais actuel ?

Clémentine Faïk-Nzuji (C. F.-N.) : Vous avez raison. Ici on ne me connaît parce que j'ai écrit quand j'étais très jeune. Mais, très jeune aussi, j'ai commencé à m'intéresser aux cultures traditionnelles, c'est-à-dire de nos ascendants, leurs manières de vivre. Le legs que nous avons reçu d'eux qui nous informent sur leurs manières de vivre et d'habiter le monde. Très jeune, j'ai commencé à m'y intéresser, à poser des questions aux amis des parents, des gens qui venaient à la maison. Et plus tard, à l'université, j'ai embrassé des études de philologie, anthropologie, tout ce qui conduit aux connaissances qui m'intéressaient. Plus tard, j'ai fait une licence, puis un doctorat. Je suis docteur d'État ès Lettres et sciences humaines (Études africaines) de l'Université de Paris 3-Sorbonne nouvelle.

L.C.K. : Qu'est-ce qui fait défaut pour apprendre au Congolais à connaître sa culture ?

C. F.-N. : Nous revendiquons nos cultures sans soi-même faire quelque chose pour la promouvoir. Il existe beaucoup d'anecdotes culturelles mais pas une étude suivie. Une étude soutenue avec une méthodologie qui permet de tirer des théories va-



lables sur le plan scientifique et sur le même objet dans d'autres cultures, je n'en vois pas tout simplement. Je crois que fondamentalement nous avons le besoin de revendiquer notre culture mais nous ne savons pas décrire cette culture dont nous avons besoin. L'on décrit souvent des réalités qui se vivent de manière visible, l'exemple de la dot, mariage, autres fêtes ou activités diverses que l'on brandit comme notre authenticité. Mais ce n'est pas souvent vrai. L'on prend ce qui est facile dans nos cultures et le présente comme si c'était cela la culture, des réalités familiales, des cas individuels comme si c'était une spécificité

africaine. Je souhaite une étude de nos langues et de nos cultures comme un Français étudierait la culture française, un Belge, la culture wallonne ou flamande. Une étude de niveau scientifique qui pourrait demeurer et être compris partout. Je suis pour le panafricanisme, j'étudie la culture des autres aussi et pas seulement la mienne. Ce qui va nous permettre de trouver des éléments communs pour former un panafricanisme réel, culturel. Pour le moment, nous avons plus le panafricanisme politique.

L.C.K. : Selon vous, comment mettre à la portée du Congolais sa culture, lui

permettre de s'en imprégner plus facilement ?

C. F.-N. : Ce serait le mettre dans les écoles. Le combat que je mène depuis des siècles. C'est le chapeau. C'est une question qu'aucun Belge ne se poserait : De quelle manière s'y prendre pour que nos enfants s'intéressent à la culture ? C'est une évidence, la chose se fait, c'est tout. C'est mettre tout ce qu'il faut dans les manuels scolaires. Les enfants doivent apprendre à l'école, pas à la maison. L'école poursuit ce que les parents commencent mais c'est une évidence que le chemin qui va à la forêt commence sur le pas de votre porte.

L.C.K. : Votre plume littéraire est-elle toujours active ? Continuez-vous à écrire ?

C. F.-N. : Je continue. J'ai sorti un livre sur le récit de ma vie, mon enfance. Une de mes petites filles m'avait demandé : Kaku raconte-nous ton enfance. J'ai un jour décidé de la raconter en l'écrivant. J'ai commencé à la naissance et je me suis arrêtée à l'adolescence.

L.C.K. : Quel en est le titre ?

C. F.-N. : Il ne faut jamais demander le titre à un auteur parce que c'est l'éditeur qui le donne en fonction de ses lecteurs. Je le laisse faire. Il est paru sous le titre Si le Congo m'était conté. C'est par rapport aux enfants belges car il a pensé que c'est une histoire à nous tous. L'on n'a jamais vu une grand-mère qui écrit son enfance coloniale. Il a pensé que les enfants des coloniaux seraient intéressés, c'est pour cela qu'il a choisi ce titre. Si le Congo m'était conté parce que les enfants occidentaux ne connaissent que le Congo raconté par les occidentaux. C'est mon ouvrage le plus récent. Mais j'ai aussi écrit en ciluba, le livre précédent. Ūbàlondèlà, qui signifie Tu le leur diras. J'ai écrit un récit de la vie de mes parents en français en pensant à ma mère qui disait : « Tu le leur diras à tes petits-enfants », alors j'ai gardé le même titre en ciluba.

Propos recueillis par Nioni Masela

COVID-19

Des lourdes amendes pour les contrevenants au respect des gestes barrières

La ville de Kinshasa qui est en pleine 3^e vague de la pandémie de covid-19 vient de renforcer les mesures préventives pour réduire la propagation de cette maladie avec des variants indien et sud-africain. A travers un arrêté pris le 21 juin, le gouverneur de la ville, Gentyng Ngobila, vient de durcir les mesures préventives allant jusqu'à imposer des sommes colossales à titre d'amende à toute personne qui va enfreindre ces mesures.

Dans son arrêté pris le 21 juin, l'autorité urbaine interdit entre autres la vente sur la voie publique, le rassemblement ou manifestations de plus de vingt personnes aussi bien sur les lieux publics que privés clos. L'organisation des deuils et veillées mortuaires dans les salles, funérariums ou en famille est aussi interdite. Pour les enterrements, le nombre d'accompagnateurs des dépouilles mortelles vers le cimetière ne doit pas dépasser cinquante personnes. Dans les transports publics, seuls 50% de la capacité d'accueil seront tolérés. Quant aux motos-taxis, ils ne sont autorisés qu'à transporter un seul passager.

Le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa appelle les entreprises publiques et privées, l'administration publique à fonctionner avec 50% de leur capacité d'accueil. Et les restaurants de fonctionner jusqu'à 21h00 avec une capacité d'accueil ne dépassant pas 50%. Mêmes restrictions pour les églises qui doivent réduire le nombre des participants

aux cultes et messes à 50%, tout en respectant les mesures barrières.

Pour tout accès dans la ville de Kinshasa ou toute sortie vers une autre province, le gouverneur Gentyng Ngobila oblige aux voyageurs de détenir une attestation médicale confirmant le résultat PCR Covid-19 négatif établi par l'INRB ou par une autre formation médicale agréée.

Par ailleurs, l'autorité urbaine détermine les amendes à coller à tout contrevenant aux mesures prises:

- Pour défaut de port du masque: 10.000 FC;
- Couvre feu : 50.000 FC;
- Taxi-moto avec plus d'un passager: 20.000FC
- Transports publics dépassant 50% de capacité d'accueil et avec passagers debout : 100.000 FC;
- Restaurants dépassant 50% de capacité d'accueil : de 100.000 FC à 1.000.000 FC;
- Ouverture terrasses, bars et lounge bars: 10.000 FC pour

le client, et de 100.000 FC à 1.000.000 FC pour le propriétaire,

- Ouverture boîte de nuit : 10.000 FC pour le client, et 200.000 FC à 2.000.000 FC pour le propriétaire,
- Organisation des deuils et veillées mortuaires : 500.000 FC. Si ces derniers sont organisés dans une salle ou un funérarium, celui-ci sera fermé pour une durée de quinze jours et le propriétaire sera puni d'une amende allant de 500.000FC à 1.000.000 FC.

Pour les manifestations de plus de vingt personnes : de 200.000 FC à 1.000.000FC à charge de l'organisateur de la manifestation, et le propriétaire du lieu d'organisation des manifestations sera puni d'une amende de 1.000.000 FC à 2.000.000 FC. Et en cas de non-respect des mesures barrières par une église, celle-ci sera fermée pour une durée de quinze jours.

Blandine Lusimana

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Vingt et un agents de l'Inspection du travail prêteront serment

La prestation de serment des vingt un et agents dont seize contrôleurs principaux et cinq du travail a eu lieu, le 19 juin, au tribunal de grande instance de Pointe-Noire en présence de Didier Narcisse Iwandza, Brice Pascal Badinga et Apollinaire Mampassi respectivement président de cette institution, substitut du procureur de la République et directeur départemental du travail au Kouilou et à Pointe-Noire.

Au cours de l'audience, le substitut du procureur de la République a rappelé quelques obligations soumises aux agents de contrôle de l'Inspection du travail, à savoir l'impartialité, la confidentialité et la constatation. Il a, en outre, rappelé que le serment représente un engagement. La loi, a-t-il poursuivi, confère aux impétrants le pouvoir d'accéder dans les entreprises afin de constater les infractions à la législation du travail. « C'est une obligation juridique de le faire, la loi vous confère également le pouvoir de mettre en demeure les chefs et certains entreprises qui n'obéissent pas à la législation du travail. Le serment solennel de ce jour vous engage officiellement et publiquement. Toute violation de celui-ci vous expose à des poursuites judiciaires », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le président du tribunal de grande instance de Pointe-Noire, a dit à ces fonctionnaires qu'ils devraient faire preuve d'exemple pour éviter de tirer le pays vers le bas. Au contraire, ces derniers doivent faire en sorte que la République demeure toujours debout. « Vous devez éviter de tomber dans



les antivaleurs qui gangrènent nos administrations et qui n'honorent pas notre pays. Mesdames et messieurs conformément aux dispositions de la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant le code du travail en République du Congo, vous jurez de bien et fidèlement remplir vos charges de ne pas révéler, même après avoir quitté vos fonctions, les secrets de fabrication et les procédés d'exploitation dont vous pourriez prendre connaissance dans l'exercice de vos fonctions », a-t-il indiqué.

Le directeur départemental du travail au Kouilou et à Pointe-Noire a, quant à lui, rappelé qu'il s'agit pour son ministère à travers cette cérémonie d'appliquer les textes en vigueur, parce que prêter serment est une disposition légale prévue par la loi. « Cette activité s'inscrit conformément

Photo de famille après la prestation de serment dans le cadre opérationnel de notre ministère, la loi prescrit que tout inspecteur de travail doit être assermenté. Ainsi, il s'agit pour les impétrants d'appliquer la loi dans toute sa rigueur et constater par procès-verbal les infractions commises et par la suite trans-

mettre cela au tribunal en vue de l'application de la peine », a-t-il signifié.

Interrogés après leurs prestations de serment, quelques contrôleurs principaux du travail ont promis respecter leur serment, en obéissant fidèlement aux lois et règlements de la législation du travail en vigueur en République du Congo. « Nous sommes conscients de la tâche qui nous incombe et nous veillerons scrupuleusement au respect de la législation du travail au Congo » a fait savoir la contrôleur principale Mikindi Ndeke Olga. Notons que l'Inspection du travail est un corps de fonctionnaire chargé de contrôler l'application du droit de travail dans tous ces aspects, notamment conseiller, informer les employeurs et les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations, faciliter la conciliation entre les parties.

Séverin Ibara

FÊTE DE LA MUSIQUE

MB production congratule les meilleurs artistes de Pointe-Noire

À l'occasion de la fête de la musique, l'ONG internationale MB production que dirige Médard Bongo a organisé, le 21 juin, à Pointe-Noire une cérémonie restreinte pour féliciter les dix meilleurs artistes de cette ville.

Le directeur-manager de l'ONG internationale MB production a souhaité marquer la journée de fête la musique de façon à faire oublier aux artistes ces moments de crise marqués particulièrement par la covid-19. Pour ce faire, il a pensé regrouper quelques pionniers du monde culturel, notamment les dix meilleurs artistes de la commune de Pointe-Noire pour leur remettre des diplômes d'honneur.

Parmi ces artistes figurent Achille Mouébo, la sœur Mireille, Varan de Komodo, Aimé Riche Amboulou du groupe JBC-Musica, Stive Koutana de K-Musica, DJ Anti-virus, DJ Mochristo, Caprice Dicom, Brice Mizingou et Satellite Zagrazi. Au cours de cette activité, certains ont interprété quelques chants a capella en esquissant quelques pas de danse. Dans son mot de circonstance, le directeur-manager de l'ONG internationale MB production a indiqué qu'à travers la musique, les musiciens peuvent véhiculer des messages qui pourront, par exemple, encourager les auditeurs à aller de l'avant, les inciter à avoir confiance en eux. « Vous apportez de la joie dans nos cœurs, le bonheur et le plaisir. Nous sommes quotidiennement entourés par la musique. Que nous le voulions ou non, elle a une influence sur nous, sur notre humeur. La musique véhicule un message, que cela soit les paroles tristes qui nous



Achille Mouébo recevant son diplôme des mains de Médard Bongo/Adiac

rendent également tristes, ou les chansons rythmées qui nous motivent », a dit Médard Bongo. Et de poursuivre que, depuis des milliers d'années, la musique a été et demeure encore aujourd'hui un moyen de communication incomparable. Les musiciens ont ainsi un devoir et une grande responsabilité à travers ce qu'ils partagent dans leur musique pour faire de notre monde un monde meilleur, d'où la raison de cette activité. La fête de la musique est l'occasion pour

des milliers de personnes de célébrer chaque année, aux quatre coins du monde, la musique au sens large du terme. Elle permet à la population de découvrir des formations musicales locales, diverses et variées, composées tant d'amateurs que de professionnels. Notons que l'activité a été rehaussée par la présence des directeurs départementaux du ministère de la Culture et des Arts. Un cocktail dinatoire a été servi à tous les convives.

Hugues Prosper Mabonzo

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL D'ÉLITE

Désillusion pour les clubs ponténégrins

Alors que le championnat national qualificatif aux compétitions africaines tend vers sa fin, aucun des quatre clubs engagés ne convainc le public sportif de la ville océane. V Club Mokanda, Nico-Nicoyé, FC Nathaly's et l'AS Cheminots occupent les quatre avant-dernières marches du classement provisoire.



C'est une désillusion totale pour les clubs de la Ligue départementale de football du Kouilou/Pointe-Noire qui sont passés à côté des objectifs fixés, notamment ceux de jouer les premiers rangs du championnat. Classés respectivement, 10^e, 11^e, 12^e et 13^e, à l'issue de la 24^e journée du championnat, aucun des quatre clubs, à savoir V Club Mokanda, Nico-Nicoyé, FC Nathaly's et l'AS Cheminots ne participeront aux championnats africains des clubs pour une troisième année consécutive après la participation de la Mancha à la coupe de la CAF en 2018. Même le FC Nathaly's, le promu de cette saison, qui a fait rêver le public ponténégrin durant six journées sans défaite, a sombré au fil des matches pour se placer provisoirement 12^e. Cette contre-performance a été encore prouvée le dimanche au Complexe sportif de Pointe-Noire en s'inclinant 0 but à 5 face l'AS Cheminots, l'actuel 13^e et avant-dernier du classement à trois journées de la fin. Toujours en match comptant pour cette journée, V Club Mokanda s'est incliné à Brazzaville face à RCB, 0-2. Mais, au de-là de la qualification en compétitions africaines, les équipes de la ville côtière ont l'obligation de gagner le reste des matches pour prétendre conserver les quatre places de la ligue au championnat national.

Charlem Léa Itoua

FÊTE DE LA MUSIQUE

L'événement placé sous le signe du recueillement au Congo

L'humanité entière célèbre le 21 juin de chaque année, la fête internationale de la musique. Au Congo-Brazzaville, le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo a délivré un message au nom du gouvernement.

La célébration de la fête de la musique est une initiative de Jack Lang, ancien ministre français de la Culture en 1982. Il a conçu cette fête pour promouvoir la musique sous toutes ses formes, celle-ci se traduit d'ordinaire par l'organisation des concerts et d'autres activités connexes dans les rues, les salles de spectacles et les places publiques, dans une ambiance de gaité partagée, a signifié le ministre de la Culture, Dieudonné Moyongo.

En cette quarantième édition, comme l'année dernière, le monde entier continue de traverser une situation dramatique inédite, caractérisée par la pandémie du coronavirus, certes en nette régression en Europe grâce à la vaccination, mais avec une progression alarmante en Afrique, selon l'Organisation

mondiale de la santé (OMS).

Le ministre de la Culture et des Arts, a rappelé que cette pandémie partie de Chine en novembre 2019, avait fait le tour du monde en quelques mois. Dans sa triste fulgurance, elle a fauché des vies par centaines de milliers, principalement aux Etats-Unis d'Amérique, au Brésil, en Inde, en Afrique du sud, etc.

« Dans ce climat de confinement général d'hier, de déconfinement par paliers d'aujourd'hui et de couvre-feu, les artistes de notre pays continuent de puiser dans leurs talents des inspirations fécondes pour appuyer la politique de riposte instituée par le gouvernement de la République, sous les auspices du président de la République, chef de l'État, grand protecteur des arts et des lettres qui,



Le ministre Dieudonné Moyongo

dans son programme de travail intitulé : Ensemble poursuivons la marche, met en exergue dans le septième axe la redynamisation de la vie culturelle nationale », a expliqué le ministre Moyongo.

« Comme vous le constatez, à cause du coronavirus, cette fête de la musique édition 2021 constitue pour nous, un moment de recueillement et d'introspection, car le mal redoutable continue de sévir sournoisement et dangereusement autour de nous. Je demande ainsi à la communauté musicale et à tous nos compatriotes de faire preuve d'esprit de résilience, de ne point se relâcher, encore moins de perdre espoir, mais d'aller se faire vacciner. », a-t-il conclu.

Bruno Okokana

L'édition 2021 célébrée en format digital

Depuis l'an dernier sur le territoire national, la célébration de la fête de la musique, chaque 21 juin, a pris une toute nouvelle allure. En lieu et place des scènes blindées drainant des foules immenses, le rendez-vous s'est tourné vers le digital et l'audiovisuel pour des spectacles enregistrés en off et suivis à distance par des milliers d'internautes et de téléspectateurs.



Lionel Debayonne sur scène lors de l'ouverture du festival Pointe-Noire en scène Adiac

Depuis la proclamation de la fête de la musique, il y a 39 ans, l'événement s'est longtemps reposé sur la spontanéité avec des programmations un peu partout, que ce soit dans les rues, les salles de spectacles, les bars et boîtes de nuit. Mais, cette année, comme en 2020, il est vrai que la manifestation ne sera pas commémorée de la même manière qu'auparavant. La pandémie de covid-19 a tout bouleversé.

A en croire l'Institut français du Congo (IFC), la fête de la musique, était avant l'arrivée de la covid-19, le rendez-vous le plus populaire qui accueillait des milliers de spectateurs sur cinq scènes. Aujourd'hui, l'interdiction des rassemblements de plusieurs personnes et de la tenue des spectacles toujours en vigueur sur toute l'étendue du territoire, a contraint l'événement à se réinventer en format digital et audiovisuel. A ce propos, l'IFC célèbre la fête de la musique à travers un programme audiovisuel en partenariat avec le festival Pointe-Noire en scène, dont la 6e édition s'est tenue du 19 au 21 juin en ligne. Ainsi, sont proposés au public, deux concerts d'artistes en provenance du Congo, du Bénin, du Cameroun, en passant par Paris et Bruxelles, avec un pont particulier entre Pointe-Noire et Brazzaville, où ont été effectués les enregistrements. « C'est un plaisir pour le festival d'être accueilli cette année à l'IFC de Brazzaville dans le cadre de la fête de la musique. Malgré cette crise que nous affrontons, nous avons jugé utile de continuer à donner de la voix. Merci à l'équipe du

festival, aux partenaires ainsi qu'aux artistes, grâce à qui Pointe-Noire en scène devient une grosse vitrine. Que vive la musique ! », a déclaré Lionel Kombo Debayonne, directeur du festival.

Le jazz, la rumba, le hip-hop, le folklore, le reggae... l'événement a servi au public un cocktail musical explosif mêlant plusieurs genres et thématiques musicaux. Parmi les artistes ayant presté à ce rendez-vous, on cite Teddy Benzo, Young Ace, Spirita Nanda, Fanie Fayar, Mixton, Kevin Mbouande, Jeh'f B, Jana Chief, Monie Kongo, Tela, Bela d'or, Trio journal intime, Soul T, Freud Vines, Ladipa.

Le temps des deux spectacles, la musique sur scène s'est vue dépoussiérée. Ce qui est également agréable, c'est la convivialité des artistes qui s'adressaient au public à distance, comme s'ils étaient présents dans la salle. Une petite nostalgie qui traduit vivement, mais en silence, leur retour sur scène. A l'image des autres secteurs qui ont repris activement le service avec des activités à public réduit, les artistes n'ont cessé de lancer des cris de détresse depuis plus d'une année. Mais, hélas ! Espérons que d'ici là, leurs prières seront exaucées.

Notons que les deux concerts ont également été diffusés sur les médias nationaux notamment Drtv, Vox Tv, Radio Mucodec et la Radio citoyenne des jeunes. Ils restent disponibles sur les pages Facebook de l'IFC de Brazzaville et du festival Pointe-Noire en scène.

Merveille Atipo

MUSIQUE

Fred Bokoko signe « Dernier mensonge »

Disponible sur les plateformes de téléchargement depuis le 13 juin, « Dernier mensonge » est un single engagé qui exhorte à toujours opter pour la vérité car tôt ou tard le mensonge emprisonne et empoisonne la vie de celui qui l'adule.



C'est au rythme de la rumba que Fred Bokoko chante le mensonge en amour. Le texte aborde l'histoire d'une trahison sentimentale entre deux amants. Et comme le précise l'artiste dans un couplet, d'autant plus qu'aucun tribunal ne gère ce genre de cas, c'est un dommage difficile à réparer.

« Dernier mensonge » met en lumière le pouvoir du temps. En effet, dans le domaine sentimental, qu'importe la tonne de mensonge amassée pour cacher son jeu, au fil du temps, l'un finit toujours par s'apercevoir de la malhonnêteté de l'autre. « Eko yebana ooh, eko bima ndé likambo. Eko yebana ooh, eko bima dernier mensonge », chante-il à ce propos. Ainsi, la morale derrière ce single d'environ 5 min, c'est de faire prendre conscience à chacun sur les répercussions du mensonge dans une relation. Et ce, pas qu'en amour.

Fred Patricien Charden Bokoko-Lombard est un artiste chanteur et auteur-compositeur d'origine congolaise. Ses débuts en musique remonte aux années 1998 au sein de la chorale l'Arche de Noé de la paroisse Jésus ressuscité. Durant son parcours académique, son passage à Cuba lui a permis d'étoffer cette passion avec plusieurs titres enregistrés là-bas. Il compte à ce jour quatre albums et quelques maxi singles et opus sortis en solo, parmi lesquels « Colonie de vacances » (2015), « Cœur détaché » (2019).

M.A.